

PROCES VERBAL  
Réunion du Conseil Municipal  
07 avril 2017 à 20 h 00

**Etaient présents** : A.MAGNIER, A. BLUEM, D. DIDIER, F. THIRION, G. BAYEUL, A.C. FACQUEUR, X. LALLEMANT, J.F. LAMBERT, A. MAIRE,

**Etait absent excusé** : J. METAIS et V. THION.

**Procuration** : J. METAIS à Alain BLUEM et V. THION à David DIDIER

**Secrétaire de séance** : A.C. FACQUEUR

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour.

**20170407-01 : BUDGET COMMUNAL - Approbation du Compte Administratif 2016**

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui s'établit comme suit :

**Fonctionnement** :

Dépenses de fonctionnement 2016	205 306,26 €
Recettes de fonctionnement 2016	225 331,28 €
Résultat de l'exercice 2016	20 025,02 €
Résultat reporté 2015	158 580,57 €
Résultat de clôture 2016	178 605,59 €

**Investissement** :

Dépenses d'investissement 2016	53 393,61 €
Recettes d'investissement 2016	21 262,10 €
Résultat de l'exercice 2016	- 32 131,51 €
Résultat reporté 2015	9 011,93 €
Résultat de clôture 2016	- 23 119,58 €

**20170407-02 : BUDGET COMMUNAL - Approbation du Compte de Gestion 2016**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Madame la Trésorière de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat clôture 2016
Investissement	9 011,93	0	- 32 131,51	- 23 119,58
Fonctionnement	158 580,57	0	20 025,02	178 605,59
Total	167 592,50	0	- 12 106,49	155 486,01

## CONSEIL MUNICIPAL DE FONTENOY-SUR-MOSELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

### 20170407-03 : Budget général - Affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 et constatant que le CA fait apparaître :

Résultat de fonctionnement (excédent) :	178 605,59 €
Résultat d'investissement (déficit) :	23 119,58 €
Des restes à réaliser de :	780,66 €
Soit un besoin de financement de :	23 900,24 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	23 900,24 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) : Excédent	154 705,35 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	23 119,58 €

### 20170407-04 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour 2017 comme suit :

	Ancien taux	Nouveau taux
TH	8.26	8.26
TFB	8.15	8.15
TFNB	13.29	13.29

### 20170407-05 : BUDGET COMMUNAL - Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

#### Fonctionnement :

<u>Dépenses</u> :	361 485,35 €
<u>Recettes</u> :	361 485,35 €

#### Investissement :

<u>Dépenses</u> :	100 919,58 € dont 780,66 € de restes à réaliser
<u>Recettes</u> :	100 919,58 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2017.

### 20170407-06 : BUDGET ASST - Approbation du Compte Administratif 2016

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui s'établit comme suit :

## CONSEIL MUNICIPAL DE FONTENOY-SUR-MOSELLE

### Exploitation :

Dépenses d'exploitation 2016	16 886,02 €
Recettes d'exploitation 2016	23 313,32 €
Résultat de l'exercice 2016	6 427,30 €
Part affectée à l'investissement en 2016	10 780,19 €
Résultat reporté 2015	43 093,13 €
Résultat de clôture 2016	38 740,24 €

### Investissement :

Dépenses d'investissement 2016	17 800,35 €
Recettes d'investissement 2016	21 451,91 €
Résultat de l'exercice 2016	3 651,56 €
Résultat reporté 2015	- 10 780,19 €
Résultat de clôture 2016	- 7 128,63 €

### 20170407-07 : BUDGET ASSAINISSEMENT - Approbation du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Monsieur le Trésorier de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat clôture 2016
Investissement	-10 780,19	0	3 651,56	-7 128,63
Exploitation	43 093,13	10 780,19	6 427,30	38 740,24
Total	32 312,94	10 780,19	10 078,86	31 611,61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

### 20170407-08 : Budget ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 et constatant que le CA fait apparaître :

Résultat d'exploitation (excédent) :	38 740,24 €
Résultat d'investissement (déficit) :	7 128,63 €
Des restes à réaliser de :	0 €
Soit un besoin de financement de :	7 128,63 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	7 128,63 €
Résultat d'exploitation reporté (002) : Excédent	31 611,61 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	7 128,63 €

**20170407-09: Budget ASSAINISSEMENT - Vote du Budget Primitif 2017**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

**Exploitation :**

Dépenses : 50 311,61 €

Recettes : 50 311,61 €

**Investissement :**

Dépenses : 21 140,24 €

Recettes : 21 140,24 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2017.

**20170407-10 : BUDGET EAU - Approbation du Compte Administratif 2016**

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui s'établit comme suit :

**Exploitation :**

Dépenses d'exploitation 2016	6 067,13 €
Recettes d'exploitation 2016	9 830,09 €
Résultat de l'exercice 2016	3 762,96 €
Résultat reporté 2015	2 115,67 €
Résultat de clôture 2016	5 878,63 €

**Investissement :**

Dépenses d'investissement 2016	9 914,26 €
Recettes d'investissement 2016	5 476,39 €
Résultat de l'exercice 2016	- 4 437,87 €
Résultat reporté 2015	3 629,96 €
Résultat de clôture 2016	- 807,91 €

**20170407-11 : BUDGET EAU - Approbation du Compte de Gestion 2016**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Compte de Gestion est établi à la clôture de l'exercice par Madame la Trésorière de Toul. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

	Résultat clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat 2016	Résultat clôture 2016
<b>Investissement</b>	3 629,96	0	- 4 437,87	-807,91
<b>Exploitation</b>	2 115,67	0	3 762,96	5 878,63
<b>Total</b>	5 745,63	0	-674,91	5 070,72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016, après avoir examiné la conformité des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

**20170407-12 : Budget EAU - Affectation des résultats 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 et constatant que le CA fait apparaître :

Résultat d'exploitation (excédent) :	5 878,63 €
Résultat d'investissement (déficit) :	- 807,91 €
Des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	807,91 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	807,91 €
Résultat d'exploitation reporté (002) : Excédent	5 070,72 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	807,91 €

**20170407-13 : BUDGET EAU - Vote du Budget Primitif 2017**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

**Exploitation :**

<u>Dépenses</u> :	14 220,72 €
<u>Recettes</u> :	14 220,72 €

**Investissement :**

<u>Dépenses</u> :	7 707,91 €
<u>Recettes</u> :	7 707,91 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif 2017.

**20170407-14: Attribution de subventions 2017**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2017 les subventions suivantes :

- Act Radio Déclat : 100 €
- ADAPEC : 800 €
- Amicale des Anciens Combattants Gondreville / Fontenoy : 100 €
- Association des coureurs de Gondreville et de Velaine-en-Haye : 100 €
- Association Guinée Orphelinat : 100 €
- Club Saint-Charles : 100 €
- Comité Départemental Prix de la Résistance et de la Déportation : 100 €
- Ski Nautique Club : 300 €
- Le Souvenir Français : 100 €
- Une rose, un espoir : 40 €
- « Y'a pas de les Arts » (Association culturelle de Fontenoy) : 500 €

**20170407-15 : Transfert de l'excédent du budget assainissement au budget principal**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le résultat de clôture de l'exercice 2016 du Budget Assainissement est excédentaire de 38 740,24 €. Il leur explique que ce résultat n'est pas la conséquence d'un prix excessif réclamé à l'utilisateur.

En conséquence et conformément aux articles R2221-48 et R2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, considérant :

- L'absence de projet d'investissement pour l'année 2017
- Un résultat cumulé excédentaire

Décide à l'unanimité de transférer un montant de 24 000€ du Budget Assainissement vers le Budget Général.

**20170407-16 : Contrat d'assurance prévoyance de garanties complémentaires au statut des agents des collectivités adhérentes**

L'autorité territoriale expose :

- l'opportunité pour la commune de Fontenoy-sur-Moselle de pouvoir souscrire de nouveau à un ou plusieurs contrats d'assurance prévoyances de garanties complémentaires au statut des agents des collectivités adhérentes;
- l'opportunité de confier au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une nouvelle procédure de mise en concurrence et ainsi tenter d'éviter l'augmentation tarifaire annoncée par l'actuel prestataire du marché;
- que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les offres, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 22 bis ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25, alinéa 6 ;

Décide :

La commune de Fontenoy-sur-Moselle charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure formalisée, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte un nouveau contrat-cadre permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées et conclure avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 de la loi n°84-53 ci-dessus indiqué une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Garantie incapacité et temporaire de travail et invalidité ;
- Garantie minoration de retraite.

Pour chacune de ces catégories, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats seront conclus pour une durée de 6 ans avec possibilité de résiliation annuelle par le souscripteur et l'assureur à l'échéance, avec un préavis de 4 mois.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**20170407-17 : Désignation de 2 représentants pour le PLUI**

La communauté de communes Terres toulaises a la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Dans le cadre de l'élaboration de ce PLUI, la CC2T souhaite avoir deux référents par commune afin d'assurer le lien avec les communes et les habitants.

La commune procède à la désignation de deux représentants au sein du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Désigne Alain BLUEM et Francis THIRION comme référents de la commune dans le cadre de la préparation du PLUI.

**Questions diverses :**

- Nettoyage Moselle : prévu demain 8 avril. Il est prévu de poursuivre le dégagement des bords de l'étang commencé en 2016, de couper les branches mortes des arbres et de nettoyer les dépôts sauvages dans le chemin de la Haie Perrin et sur la digue du Pralot. Les chasseurs ont annoncé leur présence. Un casse-croûte sera offert par la mairie.
- Chemin du Viaduc : un dossier de demande de subvention a été transmis à JF Husson, sénateur. Une subvention de 2500 € est prévue.
- Véhicule : Gérald Bayeul présente le résultat des recherches qu'il a effectuées et qui donnent des indications sur le type de véhicule qui conviendrait et sur la récupération de la TVA.
- Signalisation horizontale : nous sommes en attente des résultats de l'étude que Johan Métais avait souhaité faire, à l'issue du dernier conseil, pour la rue du Monument.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h30.

Le secrétaire de séance,